

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 DECEMBRE 2017

Le président Philippe MOCCAND salue la Municipalité, les membres du Conseil communal et le public et cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Vingt-six conseillers sont présents, trois se sont excusés et un ne l'est pas. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 23 octobre 2017
2. Budget 2018
3. Présentation par le sergent-major Jaccard, de la police cantonale vaudoise, répondant de proximité pour notre commune
4. Communications de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

1. Adoption du PV de la séance du 23 octobre 2017

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote. Le procès-verbal est accepté par 25 voix et une abstention.

2. Budget 2018

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances. Le président ouvre le débat. Yves Collet a une remarque concernant la participation au groupement scolaire. En 2017, nous payions CHF 427.95 par habitant et en 2018, il est budgété CHF 500.60. En faisant le calcul, le conseiller n'arrive pas à la somme de CHF 27'100 d'augmentation. La boursière répond que l'ASIRE sépare les frais de transports et ceux de l'écolage.

Christian Gonin explique qu'en 2017 le budget était CHF 427.95 par habitant, basé sur une population de 920 habitants. Pour 2018, il est porté au budget CHF 500.60 par habitant pour une population de 1000 habitants. Le syndic ajoute que les CHF 27'100 d'augmentation sont la différence entre le budget de 2017 et celui de 2018.

Pour Yves Collet, les chiffres sont quand même faux.

Après calcul et vérification, c'est une erreur de frappe. Il s'agit de CHF 472.95 et non de CHF 427.95.

Le point est éclairci.

Ludovic Bliesener observe une augmentation de CHF 24'000 dans le chapitre « signalisation ». Christian Gonin répond que des signaux lumineux clignotants seront installés vers les passages à piéton. La commune achètera aussi un radar informatif qui pourra être déplacé partout dans le village.

Christophe Delay souhaite avoir une explication concernant les CHF 60'000 d'augmentation concernant l'EFAGE.

Alexandre Gygax dit que cela reste une estimation ; on ne sait pas ce que l'on va consommer. L'EFAGE donne estimation pour le budget de la commune. Cette estimation correspond à la consommation du deuxième trimestre de cette année. Il y a aussi une légère augmentation au prix de l'heure due à l'ouverture de différentes structures. Le municipal a fait un calcul. Imaginons qu'un enfant utilise le préscolaire

(garderie) 9h par jour sur une année. Cela fait 9h à CHF 6,29 de participation pour la commune, soit CHF 56 par jour. Sur une année, cela fait CHF 2547. S'il l'utilise trois jours par semaine cela fait CHF 7641. On peut vite être en dessus ou en dessous de ces CHF 60'000. Tout dépend de la consommation.

Une certaine marge a été prise car une structure parascolaire et une cantine ont ouvert à Pailly ce qui signifie des frais en plus pour la commune. La tendance, c'est que les heures de prise en charge augmentent donc ce point augmente aussi au budget. Cela reste une projection pour 2018.

Valentin Jambon demande pourquoi les frais d'entretien relatifs à la grande salle diminuent. Alexandre Gygax explique qu'en 2016 les anneaux ont été refaits et les lumières changées. En 2017, les urinoirs et le carrelage des toilettes garçons ont été changés. Pour l'année prochaine, la municipalité a décidé de limiter les travaux. Elle va avoir une réflexion globale pour la suite en lien avec les écoles et le projet de collège.

Au point des bâtiments communaux, Yves Collet a vu qu'une barrière de sécurité va être refaite. Il demande des explications. Alexandre Gygax dit que le but est de remettre à jour les barrières autour du collège. Il faut mettre une main courante aux escaliers. Vers le silo à copeaux, la barrière n'est pas assez haute. Beaucoup de nos barrières sont hors norme. Le but est de remédier à cela.

Pascal Henchoz demande si l'ASIRE compte encore sur le collège actuel. Le municipal répond que l'ASIRE souhaite construire un nouveau collège sur la commune, De plus elle a confirmé qu'elle garderait les 3 classes actuelles.

Christophe Delay a une question concernant le montant du collège. Est-ce un montant fixe ou au prorata des charges ?

Alexandre Gygax répond que l'on donne les montants de nos charges et des frais de fonctionnement du bâtiment qui est utilisé par l'ASIRE. Cette dernière calcule un loyer en fonction d'une base qu'elle a et en fonction de l'endettement que la commune a reçu et aux frais (l'ASIRE participe aux frais de conciergerie, aux frais d'investissement si la commune fait des investissements). Par contre, si la commune prévoit des frais de plus de CHF 50'000, elle doit faire une demande au CoDir de l'ASIRE qui valide ensuite si oui ou non l'ASIRE participe à ces frais. Comme la commune est propriétaire du bâtiment, l'ASIRE ne participe pas directement aux frais directs, mais cela repart sur le loyer.

Christophe Delay trouve surprenant que le montant que l'ASIRE paie corresponde seulement à la moitié des charges car ce bâtiment est principalement dévoué à des classes d'école.

Le municipal précise que dans le collège, il y a le congélateur, des locaux communaux. Il ajoute qu'en termes de surface, l'ASIRE utilise environ 50% du collège. Le municipal va encore se pencher sur ces chiffres.

Cédric Brand demande des détails concernant les CHF 27'000 supplémentaires au point services des eaux, inventaire des servitudes.

Didier Planche explique que cela fait 25 ans que plusieurs servitudes de conduites d'eaux et de bornes hydrantes n'ont pas été mises à jour. Ces CHF 27'000 correspondent à : ingénieur CHF 10'000 et notaire CHF 17000. C'est histoire d'être à jour avec les servitudes.

Mélanie Gonin demande ce qu'est le point « école de musique ».

Alexandre Gygax explique qu'on a voté, il y a 3-4 ans, une loi qui dit que l'on doit participer à la formation de nos jeunes. Cette somme alimente un fond qui est géré par le canton. Puis les montants sont redistribués aux écoles de musique, aux conservatoires,...

Christophe Delay demande si, au niveau des charges des bâtiments, il y a les intérêts plus les amortissements ou ces montants sont-ils séparés ? Le conseiller est intéressé de voir si la commune gagne ou perd de l'argent sur tel ou tel bâtiment.

La boursière explique qu'il n'y a que l'amortissement dans les bâtiments.

Cédric Brand se demande où la municipalité prévoit 100 habitants supplémentaires d'ici à fin 2018.

Le syndic répond que dans le courant de l'année 2018, il y aura 31 nouveaux appartements à Epautheyres.

Didier Planche souhaite s'excuser auprès de la commission de gestion et finances car les membres n'ont pas reçu le budget corrigé. Il ajoute qu'un membre aurait pu lui téléphoner ou à Mme Herren pour le dire. Il n'y a plus de remarque ni de question. On passe au vote.

Le conseil communal :

- approuve le budget 2018 à l'unanimité.

3. Présentation par le sergent-major Jaccard, de la police cantonale vaudoise, répondant de proximité pour notre commune

Petit résumé de la présentation. M. Jaccard est stationné à Yverdon-les-Bains au poste de gendarmerie. Cette entité de proximité a été créée en 2014. Il y a 7 officiers pour l'entier du canton. Ils vont trouver les municipalités et les greffes afin de créer un lien de confiance et vont trouver la population pour l'écouter. Ils s'occupent principalement des conflits de voisinage, de la circulation routière, des quérulents (personnes violentes) et marginaux, des litiges, des nuisances sonores, des animaux, des conflits familiaux, des fugues et disparitions, des sentiments d'insécurité.

Il y a 2 postes mobiles avec 3 officiers. La population peut aller déposer une plainte pénale.

Les jours de passage dans la commune sont affichés au pilier public et sur le pilier public virtuel du site internet de la commune.

Le président remercie le sergent pour la présentation et l'invite à la collation qui suivra.

4. Communications de la Municipalité

Alexandre Gygax n'a pas de communication.

Alain Casella a envoyé tout le dossier du PGA au SDT pour l'approbation finale.

Christian Gonin informe que les flyers pour commander du bois de feu ont été envoyés. Il rappelle que la distribution des sapins se fera le samedi 16 décembre.

Sarah Lopez n'a pas de communication.

Didier Planche remercie, au nom de la municipalité, M. Jaccard. Il est disponible et facilement joignable. Le syndic souhaite, déjà, à chacune et chacun de Belles Fêtes de fin d'année.

5. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle les prochaines dates à agender : les votations du 4 mars, le conseil du 18 juin (comptes) et le conseil du 10 décembre (budget). Il y en aura peut-être un au mois de mars.

Mélanie Gonin-Crepaldi remercie la municipalité pour le Raod Movie organisé le 3 octobre 2017. Ce fut une belle soirée à réitérer si l'occasion se présente.

Il n'y a plus de remarque.

Philippe Moccand donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

Le président lève la séance et souhaite à chacune et chacun de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Pour le conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Moccand

Lauriane Chuard